

Revêtement de sol SPC clipsable PROJECT

Conditions de garantie

Cher client,

Merci infiniment d'avoir acheté un revêtement PROJECT. Nous espérons que notre produit vous donnera satisfaction pendant très longtemps.

Dans ce document vous trouverez les conditions de garantie dont vous disposez en achetant ce produit.

Lisez attentivement le document de Guide d'Installation, où vous trouverez en détail toutes les questions relatives aux paramètres et aux règles d'installation de votre sol PROJECT.

Nous recommandons également que l'installation de notre produit soit toujours effectuée par un professionnel spécialiste des revêtements de sol pour garantir une installation parfaite.

N'oubliez pas : PROJECT + INSTALLATION PROFESSIONNELLE = SUCCÈS ASSURÉ

Quelle est la couverture de cette garantie ?

Cette garantie couvre les défauts dans les matériaux liés à la stabilité des joints, taches, décoloration, résistance à l'usure et à l'humidité locale.

Le client doit s'abstenir d'installer des lames visiblement défectueuses. Le client doit informer son distributeur de tels défauts visibles dans les huit jours suivant le jour de l'achat.

Les lames peuvent présenter des petites différences de tonalité ou de luminosité entre différents lots de production.

Assurez-vous que toutes les boîtes que vous avez achetées correspondent au même lot. Les différences de tonalité ou de luminosité entre les lames d'un lot différent ne constituent pas l'objet d'une réclamation

La garantie ne s'applique pas aux produits qui n'ont pas été installés conformément aux instructions d'installation expliquées dans le guide d'installation.

La garantie ne couvre pas la réduction de la luminosité, des rayures ou de l'usure résultant du frottement continu d'éléments ou de meubles en contact direct avec le sol (pieds de meubles, roues de chaises, pieds de chaises, etc.), qui ne sont pas convenablement protégés, au moyen de plaques de feutre ou de roues en caoutchouc souple, pour protéger le revêtement de sol. Les pieds des meubles ne doivent pas être inférieures à 3 cm de diamètre.

Pour éviter des dommages au revêtement, il faut s'assurer que la surface d'appui des chaises ou de tout autre type de mobilier est arrondie et ne comporte pas de coins pointus, sur la base de la norme EN 12529. Pensez à ne pas placer d'éléments fixes sur le sol, qui peuvent potentiellement empêcher l'expansion/le rétrécissement du sol. De plus, il ne faut pas placer des meubles ou d'autres objets lourds (+100 kg/m²). Prenez soin de ne pas faire de rayures ou de trous au sol avec des objets pointus. Si vous avez des chaises roulantes ou des meubles sur roulettes, assurez-vous qu'elles soient en caoutchouc et non en plastique dur ou en métal. En cas de doute, consultez votre fournisseur.

Utilisation de sous-couches isolantes

Le sol SPC en click PROJECT inclus dans sa structure une sous-couche isolante conçue spécifiquement pour les caractéristiques mécaniques de ce type de plancher.

N'utilisez aucune autre sous-couche, car le manque de densité peut entraîner des dérèglements dans les ancrages des lames, provoquant des joints ouverts dans l'installation. Dans le cas où vous pensez que vous devriez appliquer une sous-couche isolante supplémentaire, consultez au préalable votre distributeur ou point de vente.

Finition parfaite.

Le sol SPC PROJECT HD s'adapte parfaitement, assurant des joints résistants à l'humidité. Le système de click transforme le joint en un élément solide, mais pas au point de rendre impossible son installation ou ne pas permettre la dilatation conventionnelle et la contraction du produit en raison des changements d'humidité et des charges normales. Par la suite, pendant la période d'adaptation du sol à la pièce, des sons peuvent apparaître en marchant, ceux-ci disparaîtront une fois le processus d'adaptation terminé. d'adaptation du sol à la pièce, on peut être confronté avec un léger bruit de marche qui s'estompera rapidement pour disparaître ensuite.

Inaltérable à la lumière du soleil

Le sol SPC PROJECT résiste aux rayons du soleil et de la lumière artificielle tout en conservant son aspect initial au fil des ans sans aucune variation.

Résistance aux taches

Nous garantissons la résistance aux taches des produits habituels se trouvant dans les maisons comme l'huile, le vin, les savons neutres, etc...

Résistance à l'abrasion

PROJECT garantit la résistance à l'usure dans des conditions normales d'utilisation. Consulter les types d'utilisation selon la norme EN-429.

Garantie totale contre l'humidité locale

Le sol SPC PROJECT résiste à l'humidité provoquée par les conditions normales d'utilisation, et peut être installé dans les salles de bains et les cuisines. Sa structure ne souffrira aucunes altérations.

Conseils d'entretien

Afin de protéger votre sol SPC PROJECT, nous vous recommandons

- Évitez tout contact avec la saleté, le sable, la poussière et les substances telles que l'huile et l'asphalte.
- Utilisez des protections de sol et des meubles avec des pieds/roues de grandes surfaces pour empêcher l'impact d'objets lourds.
- Maintenir une humidité relative intérieure comprise entre 30 % et 50 % tout au long de l'année, afin d'éviter que le sol subisse des changements brusques d'humidité et de température.
- Évitez de rayer ou de trouser votre sol avec des objets pointus. Si vous avez des chaises à roulettes, assurez-vous qu'elles ne soient pas en caoutchouc dur.
- La surface de votre nouveau sol PROJECT, qui est durable et résistante, ne nécessite pas de traitements supplémentaires. Elle n'a pas besoin d'être poli, verni, ou ciré car elle conserve ses propriétés intrinsèques et essentielles.
- Les sols SPC PROJECT ont une surface dure et compacte ; il n'est donc pas nécessaire de les nettoyer systématiquement avec un nettoyeur-sol humide. Faites-le seulement de temps en temps. L'utilisation de produits de nettoyage abrasifs à base d'ammoniac ou d'acide peut modifier l'apparence de celui-ci.
- L'utilisation de joints de dilatation est obligatoire dans les installations de plus de 10 m de largeur par 10 m de longueur. L'absence de suivi de cette recommandation entraînera l'invalidité de la garantie.

- La garantie ne couvre pas l'installation du sol SPC dans les zones exposées directement à l'extérieur telles que les entrées de commerces, bureaux, etc...
- Évitez l'exposition prolongée au soleil, en particulier aux heures les plus chaudes.
- La structure du sol PROJECT est composé de polymères, ce qui fait que son comportement physique et ses propriétés sont similaires à ceux du bois. Par conséquent, la chaleur extrême peut provoquer la dilatation des lames en créant un effet d'expansion. Pour éviter les inconvénients occasionnés par la dilatation éventuelle des lames, il est important de suivre scrupuleusement les instructions de stockage, d'installation et de maintenance expliquées dans ce document de conditions de garantie et dans le guide d'installation.
- La couche d'usure qui protège les sols PROJECT a été soumise à des contrôles de qualité rigoureux et testée dans des laboratoires officiels pour garantir ses propriétés de résistance à l'abrasion ; toutefois, l'installation négligente, l'utilisation abusive ou l'entretien inadéquat du sol peut entraîner des détériorations occasionnelles. Veuillez consulter les instructions d'entretien et respecter les limites d'utilisation de notre sol PROJECT.
- Nous vous recommandons de réserver quelques lames de rechange en cas de rupture ou d'accident du sol. Les lames doivent être remplacées par un professionnel.

Période de couverture

Cette garantie est fournie pour toute la durée de vie du produit. La garantie est pour le consommateur final original et n'est pas transférable. Pour exercer le droit à la garantie, il est tenu compte du fait que le produit est soumis à une dépréciation annuelle motivée par son usage et son usure, sur la base des pourcentages suivants à compter de la date d'achat : - 1/15 ans dans le secteur domestique ; - 1/10 ans dans le secteur commercial.

Validation de la garantie

Afin d'avoir droit à l'application de la présente garantie, il est nécessaire de l'enregistrer. Pour enregistrer votre garantie, vous devez nous retourner la facture d'achat, dans les 30 jours suivant l'acquisition du produit. Si vous devez faire une réclamation, vous devez le faire par l'intermédiaire du magasin où vous avez acheté le produit. Une installation défectueuse entraînerait l'annulation de la garantie.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par cette garantie ?

Cette garantie ne couvre pas les dommages au produit dans les situations suivantes : erreur d'installation ou une installation qui n'est pas effectuée conformément aux instructions d'installation, d'accident, de mauvais usage ou d'abus du produit, telles que rayures, coups, coupures ou dommages causés par du sable ou d'autres matériaux abrasifs, qu'ils proviennent de l'installateur, une société de services ou un consommateur, entretien inadéquat du sol, inondation, eau stagnante ou eau qui aurait pénétré entre le sous-sol et les lames de sol PROJECT.

L'utilisation de joints de dilatation est obligatoire dans les installations de plus de 15m de largeur par 15m de longueur.

Dans tous les cas, consultez toujours votre distributeur sur les règles spéciales d'installation si vous installez des surfaces supérieures à 200 m². L'absence de suivi de ces règles d'installation invalidera la présente garantie à toutes fins utiles. La garantie ne couvre pas les défauts qui ne sont pas clairement visibles, tels que l'usure de surface, les taches ou la décoloration inférieure à un centimètre carré. S'il s'agit de l'intégrité d'un joint, la garantie n'est applicable que si le joint est cassé et que sa fermeture par pression n'est pas possible.

Euro Trade Flooring S.L. n'est pas responsable des coûts d'installation ou des coûts similaires liés au changement ou à la réparation des lames/dalles. Par conséquent, les coûts accessoires spéciaux de main-d'oeuvre ne sont pas couverts par la présente garantie.

Euro Trade Flooring S.L. exclut de la garantie tout dommage précédemment cité et son paiement respectif. Ces dommages comprennent toute perte ainsi que les éventuels coûts inhérents.

Euro Trade Flooring S.L. ne reconnaît aucune garantie dérivée ou impliquée autre que celles incluses dans cette garantie écrite.

Euro Trade Flooring S.L. se réserve le droit de ne pas accepter la lettre de garantie proposée si elle estime que certaines des règles énoncées dans le présent document n'ont pas été respectées, ainsi que de rectifier, d'annuler ou d'ajouter toute annexe de la présente garantie sans préavis.

Les règles d'installation et les garanties répondent à l'expérience actuelle avec le produit. Elles pourront subir des changements et des évolutions au fil du temps, toujours dans le but d'améliorer les résultats du produit.